

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 27 septembre 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15 + 1 pouvoir
MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ.

Absents : MM. ATZENHOFFER (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.
M. WEISBECKER (excusé)

DEL. N° 62/1999

OBJET : PARTICIPATIONS POUR L'UTILISATION DU PONT BASCULE A LEMBACH

Le Président informe le Bureau que le plan de financement de l'acquisition et de l'installation du pont bascule à Lembach prévoyait une participation de l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach. Il a été convenu avec les responsables d'échelonner cette participation sur 10 ans, au prorata des quantités pesées annuellement. Cette participation est évaluée à 15 F par tonne. La participation aux frais de fonctionnement et d'entretien est évaluée à 10 F par tonne.

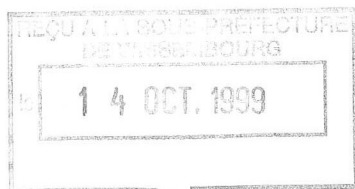
- VU l'opération d'aménagement d'une nouvelle plate-forme de collecte de pommes et plus particulièrement la délibération du Bureau du 26 juillet 1999
- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver les montants des participations pour l'utilisation du pont bascule à LEMBACH pour l'Association des Producteurs de Fruits comme suit :

a) participation aux frais d'acquisition et d'aménagement :
15 F par tonne sur une période de 10 ans

b) participation aux frais de fonctionnement et d'entretien :
calculée au prorata de l'utilisation et en fonction des frais constatés sur l'exercice de référence ;
Pour l'exercice 1999, cette participation sera de 10 F par tonne.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 5 octobre 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL